



Kain, le 22 mai 2015

Chers parents,

Voici les indications relatives à l'organisation du mois de juin pour les élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e années. Par rapport au calendrier de début d'année, quelques légères modifications ont été apportées. Vous trouverez aussi quelques précisions supplémentaires concernant les jours faisant suite aux examens ainsi que les dates à respecter en cas de recours. Veuillez en prendre bonne note. Merci.

Vendredi 29 mai : remise du bulletin TJ4. aux élèves de 3^e

Vendredi 5 juin : remise du bulletin aux élèves de 1 et 2

PERIODES D'EXAMENS

Entre le jeudi 04 et le jeudi 18 juin : examens en 3 A C D E

(cours jusqu'au mercredi 3 juin à 12 h)

examens en 3 TS et 3 H

examens en 3 R

Entre le vendredi 12 et le vendredi 19 juin : examens en 1^{ère} A B C D – 2^e A B C

Entre le vendredi 12 et le vendredi 19 juin : examens en 1^{ère} diff – 2^e diff

(cours jusqu'au jeudi 11 juin à 12h)

Du lundi 15 au vendredi 19 juin :

examens du CEB pour les 1^{ère} et 2^{ème} diff

Du vendredi 19 au mardi 23 juin :

examens (en matinée) pour les élèves absents pendant la session ET couverts par un certificat médical

REMARQUES CONCERNANT L'ORGANISATION DES EXAMENS

-Les élèves doivent être présents aux jours et heures d'examens qui figurent à l'horaire. Ils ne peuvent en aucun cas quitter la salle d'examens en dehors de cet horaire. **Nous vous demandons de consulter cet horaire au journal de classe.** Un courrier plus détaillé sera donné à votre enfant. Nous vous demandons de le compléter, de le signer et de veiller à ce que votre enfant le rende au titulaire.

- Si votre enfant termine à 10 h, il doit retourner chez lui au plus vite ou se rendre à l'étude. Aucun élève ne sera toléré dans les couloirs.

- Dans la salle d'examens, les élèves laissent leur cartable dans le fond du local et ne prennent que le matériel nécessaire à l'examen (stylo, bics, crayon...dans une trousse transparente). Toute tentative de tricherie ou tricherie sera sanctionnée. Cette sanction est laissée à l'appréciation du conseil de classe sur avis du professeur de la branche. Il est **strictement interdit** de garder le GSM, MP 3 ou tout autre moyen de communication sur soi ou à proximité !

-Pendant la session d'examens, les élèves peuvent rentrer chez eux à midi pour préparer l'examen du lendemain. **Les après-midi sont consacrés à l'étude de l'examen suivant.**

- Pour les élèves qui le désirent, une **étude surveillée** est organisée à l'école à partir du jeudi 04 juin après-midi. Du jeudi 04 juin au jeudi 18 juin inclus, elle est prévue de 8 h 15 à 15h30. L'élève qui vient à l'étude pendant les examens se munira **obligatoirement** de son journal de classe. Le surveillant y indiquera chaque jour l'heure de départ de l'élève ; de cette manière, les parents peuvent aisément vérifier si l'élève s'est bien présenté à l'étude. Cette étude n'est pas une garderie. Dès lors, les élèves qui perturberaient le calme de cette étude ne seront plus autorisés à s'y présenter. **L'étude du soir (de 15h30 à 17h30) est supprimée** à partir du jeudi 11 juin.

- Les remédiations s'arrêtent le mardi 09 juin.

LES DERNIERS JOURS DE L'ANNEE SCOLAIRE.

Durant la période de délibérations, les élèves sont en congé en fonction de la date finale d'examens.

Du vendredi 19 au mardi 23 juin (le matin uniquement).

Présentation des examens pour les élèves absents durant la session d'examen et couverts par un certificat médical. Dans ce cas, un contact avec le professeur responsable est indispensable pour fixer la date et l'heure de l'examen.

Du lundi 22 au lundi 29 à midi

Période de recours interne. **Un recours se notifie de manière écrite.**
La procédure est détaillée dans le document ci-joint.

Le mardi 23 juin à 16h : Proclamation du CEB.

Le vendredi 26 juin

Dès 8h15 à 11h : **Présence obligatoire de toutes les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes}** pour la remise des livres au local de ping-pong et la remise en ordre de la classe.

Quelques précisions utiles concernant la remise des livres :

- Toutes les collections doivent être rendues complètes, même si l'élève doit doubler ou si un enfant de la même famille s'inscrit dans la même classe.
- Veuillez découvrir vos livres et les vider de tous papiers, les réparer et les gommer afin d'éviter des frais de participation pour livres détériorés.
- Après réception de tous les livres en bon état, la caution de 10 € sera restituée aux élèves. Dans tous les autres cas, l'école se réserve le droit de garder la caution et de facturer les livres non-rendus.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de venir au ramassage, veuillez vous faire représenter par un autre élève ou par un membre de votre entourage ou présentez-vous à la permanence programmée le mardi 30 juin de 10h à 11h à l'école.

De 10h30 à 11h : Remise du bulletin par le titulaire.

De 13h à 14h30: Uniquement en cas de recours :

Les professeurs se tiennent à la disposition des parents qui souhaitent introduire un recours aux décisions du conseil de classe et qui désirent consulter les copies d'examens. (local 014)

Les élèves concernés par une seconde session peuvent s'adresser à Monsieur Raepsaet (local ping-pong) afin de récupérer les livres nécessaires à la préparation de la seconde session.

De 15h à 18h : réunion de parents sans rendez-vous pour TOUS les élèves.

Pour les élèves concernés par une deuxième session, contact avec les professeurs pour indication des matières de seconde session dans les locaux prévus pour la réunion de parents.

Le lundi 29 juin A midi : fin de possibilité d'introduction d'un recours interne.

Le mardi 30 juin

A 8h15 : conseil de classe en cas de recours interne.

De 10h à 11h : permanence de ramassage des livres et prêt vacances, dans les locaux de l'école.

A 14h00 : annonce de la décision finale du conseil de classe suite au recours interne.

Bonne session d'examens à tous de manière à passer de bonnes vacances !

V. Dewasme, Directrice et l'équipe éducative.